

Ville de  
Pont-Rouge



**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 582-2023**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, a adopté le règlement numéro 582-2023 portant le titre de :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 582-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 499-2015 AINSI QUE LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 498-2015 AFIN DE BONIFIER ET CLARIFIER CERTAINES DISPOSITIONS ET CONTENIR LES ACTIVITÉS EXTRACTIVES AUX ENTREPRISES ACTUELLEMENT EN ACTIVITÉ**

Le règlement 582-2023 a reçu son certificat de conformité de la MRC de Portneuf en date du 22 février 2024.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 22<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**

La greffière adjointe,

Nicole Richard